

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Attestation assurance responsabilité civile de moins de deux mois
- Règlement intérieur du studio signé

**STUDIO DE REPETITION STUDIO B
INSCRIPTIONS**

NOM DU GROUPE :

IDENTITE DES MEMBRES DU GROUPE :

1. Nom : []
 Prénom : []
 Adresse :
 Téléphone : [] Mail :@.....
2. Nom : []
 Prénom : []
 Adresse :
 Téléphone : [] Mail :@.....
3. Nom : []
 Prénom : []
 Adresse :
 Téléphone : [] Mail :@.....
4. Nom : []
 Prénom : []
 Adresse :
 Téléphone : [] Mail :@.....
5. Nom : []
 Prénom : []
 Adresse :
 Téléphone : [] Mail :@.....

REPRESENTANT DU GROUPE Cf article 3 du règlement intérieur du Studio B.

Nom : []
 Prénom : []
 Adresse :
 Téléphone : [] Mail :@.....

Signature du représentant du groupe : _____ **Fait à Avrillé le :** _____

Comment répéter au **StudioB** ?

Vous pouvez :

- Demander à utiliser le Studio B de manière occasionnelle sur la base de **module de 2 heures** ou sur **une journée complète de 8h00**.
- Demander à utiliser le Studio B de manière régulière. Il faudra alors souscrire à un **Pass-Trimestriel** vous permettant d'utiliser le Studio B pendant 3 mois (avec au total 48h d'utilisation sur les 3 mois, le tout sans dépasser 4h par jour et 16h par semaine). Un créneau horaire est alors choisi conjointement avec le service culturel, **selon les disponibilités**.
- Demander l'intervention d'un technicien qualifié pouvant vous conseiller et/ou vous assister dans vos pratiques. Ces temps devront faire l'objet d'une demande anticipée afin d'en étudier la faisabilité.

Tarifs :

| | Musicien(s) Avrillais | Musicien(s) hors Avrillé |
|-------------------------------|-----------------------|--------------------------|
| 1 module (2 heures) | 5 € | 20 € |
| Tarif journée 8h | 15 € | 50 € |
| Utilisation récurrente | Pass : 40 €/trimestre | Pass : 160 €/trimestre |
| Heure technicien | 18 € | 18 € |

Réservation :

Afin de pouvoir réserver, une personne doit **représenter le groupe** et ainsi se placer en tant que **référént**. C'est avec ce représentant que sera établie la convention permettant au groupe d'utiliser le Studio.

Il devra obligatoirement fournir les documents suivants avant toutes utilisations :

- **Un justificatif de domicile** (Uniquement pour les Avrillais souhaitant bénéficier du tarif "Avrillé").
- **Une attestation d'assurance civile récente**.
- **Le règlement intérieur signé**.
- **La feuille d'inscription remplie et signée** (Recto de ce document).
- **Un chèque ou des espèces au tarif correspondant**.

Il ne restera plus qu'à venir déposer tous ces documents et **signer la convention** ensemble.

Dans tous les cas, nous vous conseillons de **commencer par faire votre demande** à l'adresse suivante studiob@ville-avrille.fr en précisant le type d'utilisation souhaité, les créneaux horaires envisagés ainsi que le nom de votre groupe et de son représentant.

Pour toutes autres demandes, informations concernant le Studio B, vous pouvez également écrire à l'adresse suivante studiob@ville-avrille.fr. Nous tenterons de vous répondre dans les plus brefs délais.